

7 septembre 2009  
Communiqué de presse 09/09/37

## TAXE CARBONE

### **Simulations et concertation s'imposent avant la prise de décision**

Les entreprises artisanales soutiennent l'objectif de réduction des pollutions atmosphériques et de protection de la planète pour les générations futures. L'action de l'UPA en faveur de l'économie de proximité vise justement à promouvoir un modèle économique plus respectueux de l'environnement.

Pour autant, l'UPA considère que le débat sur l'opportunité d'instaurer une taxe carbone n'a pas véritablement eu lieu et appelle à une concertation sur ce sujet. En effet, l'inflation des taxes locales et la fragilité du tissu économique confronté à la crise, invitent pour le moins à la réflexion avant de créer un nouveau prélèvement.

L'UPA émet de sérieux doutes quant à la pertinence de l'équation qui prévoit que le coût de la taxe carbone pour les entreprises sera compensé par la suppression à venir de la taxe professionnelle.

Il apparaît en effet que la réforme de la taxe professionnelle aura un impact quasi nul sur la majorité des petites entreprises.

Dans ce contexte, l'UPA invite à ne pas procéder à un arbitrage définitif, à évaluer au préalable les conséquences de l'application d'une taxe carbone sur les différentes catégories d'entreprises, et à engager une concertation avec les représentants de ces catégories d'entreprises.

La politique française en matière de défense du climat ne peut se satisfaire d'une décision hâtive se contentant d'instaurer une nouvelle taxe.

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : [upa@upa.fr](mailto:upa@upa.fr)